

PROCES-VERBAL DE L'ATELIER DE TRAVAIL N°2 DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL HVC





Hôtel Marina – Brazzaville – République du Congo, Mercredi 02 et Jeudi 03 Novembre 2016

Date: 07.11.2016
Author: Olivia Rickenbach
Status: Transmettre au GTR-HVC pour annotation

I. Objectifs de l'atelier de travail :

Passer en revue le draft 0 des lignes directrice régionales HVC pour le Bassin du Congo qui à présente propose des approches pour identifier les HVC 1 à 3, ainsi qu'une approche de gestion des IFL.

En particulier, les membres du Groupe de Travail Régional sur les Hautes Valeurs de Conservation (HCV-RWG) auront à travailler sur:

-  La validation des attributs, indicateurs et approches proposées ;
-  Les points restés en suspens ; telle comme seuils à définir et experts à associer pour les définir;
-  Les éléments à conceptualiser et à développer pour affiner le draft 0, ainsi que les procédures et experts pour élaborer ces éléments ;
-  La forme du document.

II. Participants du GTR-HVC par chambre

Participants du GTR-HVC, le 02 Novembre:

Environnementale	Economique	Sociale
BONFILS Djoan (remplaçant de DOUARD Pascal) WRI RC	PHILIPPART Julien Compagnie des Bois du Gabon (CBG) Gabon (remplaçant de Remi Duval)	EULOGE NZOBO Roch CDHD RC
MALONGA Richard –absent dans l'après-midi (remplaçant de RAYDEN Tim) WCS RC	TONGA KETCHAKANG Peguy COMIFAC Cameroun	KAVIRA Louise PIPC délégué RDC
TCHOUMBA W. Belmond WWF Cameroun	VAN LOON Tom Industrie Forestière de Ouessou RC	LOUNDOU Paul Simon Ethnologue Gabon
EYANG EFFA Edwige IRET Gabon	NGOMA Jean-Albert MEFDDE RC	

Participants du GTR-HVC, le 03 Novembre:

Environnementale	Economique	Sociale
BONFILS Djoan (remplaçant de DOUARD Pascal) WRI	PHILIPPART Julien Compagnie des Bois du Gabon (CBG) Gabon (remplaçant de Remi Duval)	EULOGE NZOBO Roch CDHD RC



RC		
TCHOUMBA W. Belmond WWF Cameroun	TONGA KETCHAKANG Peguy COMIFAC Cameroun	KAVIRA Louise PIPC délégué RDC
EYANG EFFA Edwige IRET Gabon	VAN LOON Tom Industrie Forestière de Ouessou RC	LOUNDOU Paul Simon Ethnologue Gabon
	NGOMA Jean-Albert MEFDDE RC	

Membres du GTR-HVC absent le 02 Novembre:

1. MESSE Venant, PIPC/FPP, Cameroun
2. MAONGA Richard, WCS, Congo (absent l'après-midi)

Membres du GTR-HVC absent le 03 Novembre. :






1. MESSE Venant, PIPC/FPP, Cameroun
2. MAONGA Richard, WCS, Congo






Participants de FSC:

1. Auger-Schwartzberg Mathieu, Directeur du Programme FSC Bassin du Congo;
2. Rickenbach Olivia, Responsable HVC FSC pour le Bassin du Congo

III. Points de discussion, décisions, et prochaines étapes

Sujet	Points de discussion et décisions
Actualisations concernant les IFL	<p>9.30, ouverture de l'atelier par ASM avec une présentation des derniers développements par rapport à la mise en œuvre de la motion 65 stipulé dans la Note d'orientation sur le développement d'indicateurs pour la protection des IFL/ICL au Brésil, au Canada, dans le Bassin du Congo et en Russie.</p> <p>Réactions provoquées par la définition d'ICL (Paysages Cultures Intacts) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ VLT: Concept n'a jamais été approuvé par les membres de FSC ✓ TB : Différentiation entre la population autochtones et la population locale peut entrainer des conflits ethniques dans le contexte du Bassin du Congo ➔ KL : Souligne l'importance de la concertation avec les communautés ✓ EEE : Au Gabon tout le monde est autochtone
Procédure de travail	<p>10.30, début du travail lié à la révision et validation du draft 0 des lignes directrice HVC.</p> <p>RO : présentation des résultats du premier atelier et de la structure du draft 0 et propose de passer à la revue du draft 0 en plénière selon l'agenda.</p> <p>Quelques membres du GTR-HVC exprime le souhait de travailler en chambres au lieu de travailler en plénière et demandait que le Responsable HVC ajoute directement les présentations concernant les résultats de la réunion avec les experts HVC 2 et 3 tenu à Montpellier en Septembre.</p> <p>➔ Conclusion : Présentations d'abord. Et ensuite, pour chaque HVC, travaille préparatoire en chambre suivi par une revue en plénière.</p>

<p>Réunion avec des experts clés HVC 2 et 3</p>	<p>Présentation des résultats de la réunion avec les experts HVC 2 et 3 par RO. Réactions GTR-HVC par rapport à la proposition pour l'identification des HVC 2 et de la zone essentielle:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ VLT : Connectivité ne pas pertinent dans notre contexte. ✓ BD : Argumente pour la connectivité et souligne l'importance d'inclure le contexte du développement du complexe rural dans une modélisation de la valeur HVC 2 → Conclusion : inclusion des données sur le développement du contexte rural dans la couche de l'empreinte humaine. ✓ PJ : Souligne l'importance d'éviter de placer la zone essentielle dans un endroit qui risque d'être perturbé par d'autres activités → Conclusion : Inclure d'autre permis dans la modélisation <p>VLT : Préférerait d'inclure les données sur la faune. Ne considère l'empreinte humaine pas suffisant pour proxy de présence des grands mammifères. → Conclusion : Inclusion de la faune dans la modélisation au niveau de la concession.</p> <p>Réactions GTR-HVC par rapport à la proposition du développement d'une classification des écosystèmes : voir section HVC 3</p>
<p>Format du draft 0</p>	<p>Révision de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fusionner la section attributs et indicateurs avec la section respective concernant la méthode d'identification de ces indicateurs.
<p>HVC 1</p>	<p>Conclusions séance HVC 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">  Suppression du point c. de l'indicateur 2 de l'attribut 1 parce que tout le Bassin du Congo est un bassin versant et se classifie donc comme HVC 1 selon un tel indicateur.  Les propositions de remplacement pour les seuils dans les attributs 1 à 4 entraînaient beaucoup de discussions : <ul style="list-style-type: none"> ○ La chambre environnementale proposait la simple présence d'un individu d'une espèce en danger critique comme un HVC 1 basé sur la vue que la protection de chaque individu d'une espèce en danger critique peut être décisive pour la survie de cette espèce. La chambre économique n'était pas entièrement d'accord et proposait qu'il faille définir la combinaison de plusieurs critères pour évaluer si une espèce constitue une valeur HVC 1. Un argument qui s'opposait au raisonnement de la chambre environnementale était la non-pertinence de la liste rouge pour le Bassin du Congo. ○ Pour les espèces en danger ou vulnérable une population reproductrices semblait être un seuil acceptable pour tous pour définir un HVC 1. Le défi est l'évaluation de ce seuil.  Remplacement des propositions de remplacement pour les seuils avec "concentrations importantes" et consultation des experts de faune et flore par mail pour trouver une réponse aux points discutés →RO  Validation des seuils proposés par FRM dans leur indice de vulnérabilité des arbres par consultation des experts indépendants par email pour avoir leurs opinions sur la pertinence de ces seuils →RO
<p>HVC 2</p>	<p>Conclusions séance HVC 2:</p> <ul style="list-style-type: none">  Une modélisation des HVC 2 au niveau régional sera incluse dans les lignes directrices pour orienter les compagnies forestières sur

	<p>l'emplacement de la zone essentielle → Modélisation, Hedley Grantham (WCS), BD, RO, fin février</p> <p> Besoin d'ajouter une description pour l'identification des HVC 2 et de la zone essentielle à l'échelle de la concession pour les compagnies qui veulent déterminer l'emplacement de la zone essentielle eux-mêmes → Décrire la méthodologie, RO</p> <p> Les pratiques actuelles de l'exploitation forestière au niveau du Bassin du Congo justifient que la zone essentielle au niveau du Bassin du Congo soit inférieure à 80% → Développement de l'argumentation incluant un tableau avec les mesures de limitation des impacts actuellement pratiqués par VLT et PJ, fin décembre</p> <p> Le seuil reste à définir. Le groupe a parlé d'un seuil de 60 à 50% de superficie IFL totale à l'intérieure de l'UFA.</p> <p> Si des compagnies forestières pratiquent des mesures additionnelles qui peuvent encore diminuer l'impact écologique, la taille de la zone essentielle peut encore être diminué jusqu'à 30 ou 20 % de la superficie IFL → Compléter le tableau avec les mesures additionnelles qui (il faut que c'est sure que les mesures sont additionnelles ou renforcées), Tom et Julien, début janvier</p> <p> L'interprétation et l'implication du concept ICL ne sont pas du tout claire → Concertation avec PIPC et populations locales/ autochtones et la groupe des experts de la commission africaine de droit de l'homme par rapport au concept ICL, KL et MV, Novembre à Février.</p>
<p>HVC 3</p>	<p>Conclusions séance HVC 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scepticismes par rapport à une cartographie des écosystèmes du Bassin du Congo sur la base des données de Gond et al. parce que la différenciation des écosystèmes n'est pas très haute. • Etant donné que ce sont les meilleures données disponibles pour la région et l'importance de faire une analyse de risque de perte sur une échelle paysage, le développement d'une carte préliminaire des écosystèmes est importante pour alimenter des discussions pour affiner les cartes → Aurélie Shapiro (WWF Allemagne), Hedley Grantham (WCS)
<p>Prochaine réunion</p>	<p>Prochaine réunion doit se tenir dans le premier trimestre de 2017. Proposition à faire par ASM et RO après concertation par rapport au volume de travail à accomplir et les priorités de FSC.</p>



Forest Stewardship Council®
FSC® Congo Basin Office